



Avis aux parents des élèves des écoles communales

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Concerne : retour des enfants à l'école.

Ce mercredi 27 mai, la ministre de l'Éducation a informé les pouvoirs organisateurs de l'enseignement de la décision prise par les instances compétentes d'autoriser une reprise progressive des leçons pour l'enseignement maternel et primaire. Il est précisé que cette décision est fondée sur le dernier rapport du groupe d'experts pour le déconfinement mis en place par le gouvernement fédéral.

Même si cette évolution rapide suscite des interrogations, nous veillons, comme pouvoir organisateur, à permettre aux enfants des **classes maternelles** à retrouver leur école dès ce **2 juin** et aux élèves de **toutes les classes primaires** dès le **8 juin**.

Nous partageons le point de vue des médecins, pédiatres et autres professionnels de la santé de la petite enfance et de l'enfance qui ont appelé à ce que les élèves retrouvent le bénéfice de la présence à l'école comme condition de leur développement. Nous regrettons néanmoins qu'après avoir dû mettre en place des mesures particulièrement strictes pour l'organisation des classes des 1^{ères}, 2^e et 6^e années primaires qui sont déjà rentrées, nous devons procéder à des changements substantiels, plus particulièrement en ce qui concerne l'aménagement des classes. Néanmoins, nous considérons qu'il faut donner la priorité au bien-être des enfants et nous remercions toutes les équipes pédagogiques et autres qui, une nouvelle fois, ont mis tout en œuvre pour permettre à vos enfants de retrouver leur école dans les meilleures conditions.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien d'une reprise des leçons. A nouveau, les enseignants donneront leurs cours et permettront ainsi aux enfants de progresser dans leurs apprentissages. C'est dire que la présence de votre/vos enfant(s) à l'école est plus que souhaitée, elle est nécessaire si vous voulez lui permettre de poursuivre son parcours scolaire avec sérénité. Il n'y aura donc plus de remise de travaux à effectuer à domicile.

Nous vous confirmons que tout est mis en œuvre pour veiller à préserver la sécurité sanitaire des enfants pendant leur présence à l'école. Certaines mesures de prévention, telles que le lavage obligatoire des mains à l'entrée de l'école, l'entretien renforcé des locaux et des sanitaires en particulier, la surveillance de tout symptôme qui pourrait être un indice de maladie, sont maintenues et le personnel sera particulièrement vigilant.

Nous savons que vous vous posez aussi des questions quant aux conséquences de cette

(suite au verso)



crise sanitaire sur la bonne organisation de l'enseignement. Comme pouvoir organisateur, nous sommes, comme vous, dépendants des informations et des recommandations communiquées par les autorités supérieures. Nous devons faire confiance et accepter les instructions qui nous sont données car nous osons croire que les experts médicaux et autres qui conseillent les autorités gouvernementales sont conscients des responsabilités qui leur incombent. Néanmoins, si nous devions constater un risque particulier sur le plan sanitaire, nous prendrions, sans tarder, les mesures qui s'imposent et nous adapterions l'organisation de l'activité scolaire.

Nous vous invitons donc à permettre à votre/vos enfant(s) de fréquenter à nouveau l'école en confiance. Votre rôle est majeur pour leur faire partager cette confiance, en leur disant qu'aller à l'école c'est une chance pour eux, pour leur épanouissement et leur satisfaction personnelle.

Les directions d'école vous ont communiqué les modalités pratiques de la reprise des activités scolaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de notre considération distinguée.

Patrick LAMBERT,
Secrétaire communal

Olivier MAINGAIN,
Bourgmestre
chargé de l'enseignement

